

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en
exercice :29

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le seize février à vingt heures, les Membres du Comité de pole, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 10/02/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jean-Claude BAZIN, Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Gérard RITZ, Christophe SONREL, René WAGNER

Mandat de procuration :

Absents : Fabrice BOYER, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX, Jonathan KURKIENCY, Thierry MERCIER

Voix consultatives : Sophie LEHE était excusée et Claude RICHARD était présent.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques LAMBLIN

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....0
Absents.....6
Votants.....22

Délibération 2022 008

Mobilité :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	22	22	0	0	0

Mobilité : ADHÉSION DU PETR AU SERVICE CLEM

Le service d'autopartage LULU permet de réserver des véhicules électriques en autopartage sur le territoire de la communauté de communes de Lunéville à Baccarat.

Le président propose l'adhésion du PETR au service CLEM par la souscription d'un abonnement de 20 heures par mois pour un coût de 10 € mensuel afin de permettre aux salariés de réserver des LULU pour des déplacements professionnels.

Au-delà de ce forfait, la tarification « abonné » s'appliquera.

Délibération :

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **AUTORISE** le président à souscrire, pour le compte du PETR, un abonnement LULU de 20 h mensuelles au tarif en cours de 10 € (dix euros) au mois de janvier 2022 et de bénéficier de la tarification « abonné » au-delà,
- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites au budget 2022 et suivants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 février 2022
Philippe DANIEL,
Président.

